

“Rennes j’écoute ! Les voix du service public”, le podcast des Archives de Rennes

Épisode 3 - Françoise Cottereau, le modèle rennais de l’habitat social

Témoignage collecté par Violaine Poubanne en 2015 et podcast réalisé par Arnaud Wassmer en 2022

Contexte

Depuis 2015, les Archives de Rennes mènent un projet de collecte de témoignages d’agents des collectivités Ville de Rennes et Rennes Métropole, partant à la retraite. Cette série de podcasts, qui sera enrichie régulièrement, a vu le jour pour vous faire entendre les voix des acteurs et documenter l’histoire de l’administration.

Leurs parcours professionnels au sein de l’administration et leurs actions au service des politiques publiques en font des témoins privilégiés de l’évolution de la ville et du quotidien des Rennais.

Dans cet épisode, découvrez le parcours de Françoise Cottereau, ancienne responsable du service Habitat social à la Ville de Rennes puis au sein de Rennes Métropole.

Recrutée par la collectivité à la fin des années 1970, Françoise Cottereau intègre le service Urbanisme nouvellement créé par l’administration Edmond Hervé. Elle participe à ce titre au renouvellement des grands principes qui guident alors les politiques urbaines de la collectivité. Après quelques années au sein de la Mission Centre-ancien puis au service Urbanisme de la ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, elle prend la tête, dans les années 1990, du service Habitat Social de la Ville de Rennes qu’elle dirige jusqu’en 2014. À ce titre, elle participe à façonner et diffuser un modèle rennais reconnu, du logement social.

Transcription

Ce document est la transcription intégrale du podcast réalisé par Arnaud Wassmer.

Arnaud Wassmer (AW) : “Rennes j’écoute ! Les voix du service public”, c’est le podcast des Archives de Rennes dans lequel nous vous proposons de découvrir des témoignages de celles et ceux qui ont fait la ville.

Françoise Cottereau (FC) : Dans un contexte où il y a beaucoup de gens en difficulté, si on va prendre sur les logements sociaux pour répondre, ça veut dire que pour les droits communs, il ne restera pas grand-chose. Et d’autre part, certaines personnes ne peuvent pas accéder au logement social légalement parce qu’ils n’ont pas de titres de séjour, parce qu’ils n’ont pas d’avis d’imposition, parce qu’ils sont en situation de séparation et que ce n’est pas réglé etc... Donc légalement, ils ne peuvent pas y accéder, donc de toutes façons, il faut trouver une autre solution si on veut leur trouver un toit. La Ville et le District ont mis en place, en lien avec le milieu associatif local, des réponses diverses.

AW : Dans cet épisode, nous vous proposons d’écouter Françoise Cottereau, qui, après avoir travaillé à l’Urbanisme et à la mission Centre-ancien, est devenue actrice d’un modèle du logement social à Rennes, Ville et Métropole, en dirigeant le service concerné de 1998 à 2014. Son parcours a été marqué

par l'engagement de la municipalité, qui a créé une nouvelle relation avec les bailleurs sociaux et avec le public. Native de la Mayenne, Françoise Cottureau a passé une maîtrise d'histoire et a postulé à Rennes après le concours de rédacteur des collectivités locales et c'est dans le service d'Urbanisme qu'elle a débuté sa carrière, un service créé après la victoire d'Edmond Hervé en 1977, à la tête de la Ville de Rennes, service qui était ouvert à différents profils, une autre nouveauté de l'époque.

FC : Le service d'urbanisme était un service tout neuf. Auparavant existait un grand service Voierie qui s'occupait de tout ce qui était autour de l'acte de construire et de faire de la route. Et c'était dirigé par des ingénieurs et un des actes d'Edmond Hervé, ça a été de créer un service d'urbanisme qui s'intégrait dans un service d'aménagement. Et ce service d'urbanisme, il était dirigé par quelqu'un qui n'était pas ingénieur, qui était Claude Erhel, géomètre de formation. Et ce dont je me rappelle très bien, c'est comment ce service d'urbanisme était presque méprisé par les services, et notamment les responsables ingénieurs des services techniques. Pour eux, c'était des intellectuels quoi, des intellectuels un peu fumeux. Et il y avait même un sociologue dans notre équipe, ça je pense que c'était quelque chose qui, à l'époque, était assez incompréhensible du point de vue des ingénieurs. Pour moi, c'était évident que ces techniciens, ces ingénieurs, j'avais une vision assez manichéenne, c'était le reste d'une vieille époque et que leur vision était une vision uniquement technique. Et tous les débats qui avaient lieu à ce moment-là, sur l'aménagement de la ville, la place de la voiture, l'excès des voitures en ville etc... Tout ça, ils ne comprenaient pas. C'était leur formation, toute leur histoire, leur interdisait de se poser les vraies questions à ce niveau-là. Et donc, j'étais dans un service passionnant parce qu'il y avait des jeunes architectes, il y avait des sociologues, il y avait des gens qui se posaient des vraies questions. En tant que rédactrice, je participais notamment sur tout ce qui était, par exemple, l'histoire de la pénétrante, la pénétrante nord qui est aujourd'hui une espèce de grande coulée verte...

AW : *La coulée verte est un espace vert situé entre la rocade et les prairies Saint-Martin dans les quartiers nord de Rennes. Un projet de voie rapide pensé pour relier directement la rocade au centre-ville y est imaginé par la municipalité, projet qui se heurta à l'opposition des habitants du quartier. Voici des extraits du rapport à la municipalité du 16 septembre 1981.*

“La pénétrante nord ainsi que l'avenue des Gayeulles ont été prévues pour faciliter les liaisons entre le centre et les secteurs nord et est de l'agglomération. Les déplacements entre zones étant fonction du nombre d'habitants, il est certain que les échanges entre l'est de l'agglomération et le centre-ville seront moins importants qu'ils n'étaient prévus en 1974, à l'horizon du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Par contre, la diminution du nombre d'habitants des communes de Betton, Saint-Grégoire, Montgermont et la Chapelle des Fougereux est faible. Il est donc logique d'imaginer que le déplacement entre ces communes et le centre de Rennes sera important. La priorité aux transports en commun a été définie par le conseil municipal de Rennes. Cette priorité aux transports en commun n'est possible dans le secteur nord que si les rues de Fougères et d'Antrain ne sont pas trop chargées. Car lors de la révision du plan d'occupation des sols, il a été décidé de ne pas toucher aux bâtiments longeant ces voies. Actuellement, ces voies sont déjà chargées, ce qui justifie les mesures prises en faveur des transports en commun. Toute augmentation future de la circulation se fera au détriment des transports en commun [5 : 00]. Il convient donc de créer une voie suffisamment attractive pour détourner des rues d'Antrain et de Fougères, une partie du trafic. L'objet de la pénétrante nord sera donc de desservir le centre sans favoriser les traversées nord-sud de la ville.”

FC : Donc c'était le moment où on a commencé à réfléchir à : est-ce qu'on va la faire cette pénétrante ? Est-ce que c'est nécessaire de la faire ? Est-ce qu'il faut faire rentrer des flots de voitures dans la ville ? À quoi ça sert parce que, de toute façon, au niveau de la ville après, il y a un goulot d'étranglement ? La réflexion sur la piétonisation du centre-ancien, enfin voilà... Et ces débats, ils étaient quand même assez vifs et, pour moi, très intéressants.

AW : *Une autre des nouveautés pour ce début des années 1980 à Rennes a été le découpage de la ville en quartiers et donc en services. Françoise Cottureau a ainsi travaillé au sein du service Quartier ancien.*

FC : Alors le service Quartier ancien... Il s'occupait en fait du centre-ville et dans ce quartier 1, il y avait les opérations de ravalement de façades qui étaient quelque chose qui avait été initié par la municipalité Edmond Hervé aussi. Et donc moi, une de mes tâches, c'était de mettre en œuvre ces campagnes de ravalement de façades. Donc ça passait par aller chercher au cadastre et aux hypothèques, le nom des propriétaires parce que la grande difficulté à Rennes, c'est que les immeubles sont en copropriétés. En fait, ces immeubles rennais, souvent, ils n'avaient pas eu de travaux quasiment depuis l'origine, c'est-à-dire depuis le 18^e siècle. Et personne, à part certains syndics et encore, ne savaient pas vraiment qui était propriétaire de quoi, partout... Donc, il y a eu

un gros travail de recherches des propriétaires et d'incitation à la constitution de copropriétés parce que quelques fois même, ces copropriétés n'étaient même pas constituées. Là aussi, la ville préemptait des logements, des immeubles anciens pour faire du logement social. Donc, ça a été la période où on a fait du logement HLM dans des rues comme la rue Vasselot, la rue de Saint-Malo... Je travaillais beaucoup avec, à ce moment-là, l'office municipal qui est devenu Archipel habitat puisque ça a été en fait mon principal interlocuteur sur ces opérations-là. On avait une cellule spécifique, et je m'occupais aussi des montages financiers de ces opérations.

AW : Et en 1985, une fois la campagne de ravalement lancée, il n'y avait plus de nécessité d'avoir une cellule décentralisée sur le centre-ville. Avant de revenir dans le service d'urbanisme, Françoise Cottereau s'est absentée durant une année pour préparer le concours de l'ENA, l'École Nationale d'Administration, en tant que fonctionnaire. Cela après avoir passé un concours, lui donnant accès à cette année préparatoire.

FC : Il y avait un sujet qui s'appelait : "Faut-il détruire les grands ensembles ?". Et moi, j'étais déjà intéressée par la Politique de la ville à l'époque et j'avais fait un stage à l'École des Ponts. J'ai donc pris ce sujet et je pense que c'est ça qui m'a permis d'avoir ce concours. Et pendant un an, j'ai suivi les cours à la fac de droit et je n'ai pas eu l'ENA... Mais j'ai eu le concours d'attachée.

AW : "Rennes j'écoute! Les voix du service public". Une fois passé le concours d'attachée, Françoise Cottereau est revenue dans le service d'urbanisme de la ville. Elle s'y est occupée de la zone d'aménagement concertée sur le quartier Lorient-Saint-Brieuc, du montage des dossiers pour l'obtention de subventions de l'État comme pour le développement social des quartiers Maurepas et le Blosne. De 1989 à 1998, elle a quitté la Ville de Rennes pour Saint-Jacques-de-la-Lande, où le maire, Daniel Delaveau, renforçait son service d'urbanisme en vue de l'aménagement du quartier de la Morinais, années où elle s'est formée à l'urbanisme. Puis, après avoir passé l'examen d'attachée principale, Françoise Cottereau est revenue à Rennes pour y être la responsable de l'habitat social. Le service gérait la construction et l'attribution des logements sociaux. Si les municipalités d'Edmond Hervé se sont inscrites dans la continuité de celles d'Henri Fréville pour ce qui est du logement social, elles ont fait face au désengagement croissant de l'État dans les années 1990, en mobilisant davantage d'argent et en ayant ainsi davantage de pouvoirs face aux organismes HLM. Et vis-à-vis du public, la Ville de Rennes a aussi innové pour présenter et expliquer le suivi des dossiers.

FC : L'État ne donnait aucune information aux gens sur la façon dont étaient traitées leurs demandes de logements HLM. Donc la Ville, en tant que... Elle s'était mise en cheffe de ville de cette politique d'attribution. Elle avait... Elle enregistrait la demande. D'ailleurs elle enregistrait les demandes en délibérant. C'est-à-dire, naturellement la Ville n'était, pas même aujourd'hui, les communes ne sont pas lieu naturel d'enregistrement. Il faut qu'elles se déclarent lieu d'enregistrement par une délibération. Donc, à partir de ça, [10 : 00] la Ville avait fait un petit livret, et aujourd'hui, c'est Rennes Métropole qui a fait ce livret aussi, où on explique en fait la démarche d'une demande et les règles. Parce qu'en fait, ce qui est la caractéristique de notre système, ce qu'il y a par derrière, c'est l'idée de transparence. C'est-à-dire l'idée de... Que les gens ne se fassent pas des d'idées sur comment on attribue les logements. Qu'on puisse leur dire à tout moment, voilà parce qu'évidemment, beaucoup de gens viennent se plaindre parce qu'ils trouvent qu'ils n'ont pas assez vite leur logement, et on leur dit : oui, vous êtes inscrits. Vous avez des points mais, aujourd'hui, il y a tant de demandeurs et puis vous, votre classement aujourd'hui, ne vous permet pas d'avoir un logement tout de suite parce qu'il y en a d'autres avant vous. Vous, vous avez des points parce que vous êtes au chômage, parce que vous êtes... voilà. Ou vous n'en avez pas parce que vous avez juste des points d'ancienneté, parce que vous travaillez, vous avez des revenus confortables etc... Voilà, donc vous aurez un logement à votre tour. C'est bien l'idée que les gens, ils comprennent et qu'ils ne se fassent pas l'idée que l'attribution des logements sociaux, ça se fait dans le cabinet du maire. Je pense que oui, ça a fait son chemin. Il faut dire qu'on a beaucoup écrit. À chaque fois que les gens envoient une lettre pour se plaindre, on a répondu à chaque fois, en réexpliquant les règles. Moi j'ai fait un nombre de courriers incalculable, signés par l'élus enfin etc... Pour expliquer comment ça fonctionnait. Et je pense que c'est payant. Même par rapport aux travailleurs sociaux, enfin parce qu'il faut convaincre tout le monde que, finalement, il y a une règle et qu'elle est respectée et que, y compris les élus, il n'y a pas de passe-droits enfin etc...

AW : Cette politique du logement et du logement social à Rennes, avec le volontarisme de la Ville puis de la Métropole, Françoise Cottereau a participé à créer un modèle rennais, unique visant à faire dialoguer en toute transparence les travailleurs sociaux avec les organismes HLM pour l'attribution des logements sociaux. Voici un extrait du contrat d'objectif du service Habitat Social de la Ville de Rennes, d'octobre 2003.

“Une des caractéristiques et spécificités de la ville de Rennes est qu’il est demandé au service Habitat Social de proposer aux bailleurs sociaux les dossiers en fonction des critères d’attribution établis. Dans beaucoup d’autres villes, les mairies peuvent accueillir les demandeurs mais ce sont les bailleurs sociaux qui étudient les dossiers et les retiennent en fonction de critères plus ou moins définis. Beaucoup des partenaires, dont les bailleurs sociaux et les élus entendus, se félicitent de ce choix et insistent sur l’équité du fonctionnement actuel. Il y a une véritable clarté politique, c’est transparent. Les critères d’attribution sont objectifs et équitables. Une part des demandeurs se tournent vers les élus afin d’accélérer le traitement de leurs dossiers, en premier lieu le maire et les élus de permanence. Sur une année, 600 courriers environ, adressés au maire concernent les demandes de logements sociaux soit 30 % des courriers reçus. Ils demandent une aide, une réponse à une demande de logement social. Ils bénéficient alors de conseils pour poursuivre leurs démarches et la procédure leur est réexpliquée. Les élus, lors de leurs permanences à l’Hôtel de Ville et dans les quartiers, reçoivent également des personnes pour des questions de logement, ce qui est d’ailleurs un de motifs les plus fréquents de venues. Ils transmettent les demandes par un système de fiches à l’élue au logement avec copie au service Habitat Social. Ils s’interdisent l’octroi de tout passe-droit. La responsable du service et les agents reconnaissent également le bon fonctionnement du système et l’absence de pressions des élus ou partenaires à l’encontre du service. Un partenaire signale cependant que cette clarté et transparence des critères d’attribution n’est pas forcément bien connue et comprise par une partie des demandeurs.”

Françoise Cottureau nous explique la clé du succès de ce modèle rennais.

FC : Donc il y a eu cette idée que plutôt que les gens fassent le tour des organismes HLM, et bien ils aient un interlocuteur à la Ville. Guichet unique, ça veut dire qu’on va à un seul endroit constituer son dossier et après, ce qui a été encore plus révolutionnaire j’allais dire, c’est la commission unique d’attribution et le classement des demandes. Donc l’idée c’était de dire, créer cette commission d’attribution où étaient réunis tous les interlocuteurs sur le logement à Rennes. Cette commission a été mise en place en 1963. C’est là qu’intervient le système de classement parce que l’autre idée, c’était de dire qu’on a beaucoup moins de logements que de demandes, comment on attribue ? Il faut qu’on ait un système de classement et ça ne peut pas être uniquement l’ancienneté d’inscription parce qu’on voit bien qu’il y a des gens qui ont plus de besoins que d’autres, des gens qui sont plus en difficulté que d’autres... Donc il faut qu’on trouve un système pour prioriser et donc là, a été mis en place ce système de classement avec un système de ce qu’on appelle “scoring” aujourd’hui. Et cette commission a discuté des critères. Il faut une conjonction, peut-être, de choses importantes. La durée, la pérennité, c’est quelque chose d’important. Parce que moi je vois, j’ai reçu des villes où il y avait eu des alternances politiques, où les uns avaient complètement remis en cause ce que les autres avaient fait, enfin bon... C’est terrible ça. Donc il faut tout refaire à chaque fois, enfin bon... On voit bien que ça se construit dans la durée ce partenariat. **[15:00]** Notamment, une des choses qu’on a réussi et qui est, je pense, difficile, c’est à faire travailler par exemple les organismes HLM avec les travailleurs sociaux. C’est vrai que dans beaucoup d’endroits, ils sont comme chien et chat parce que les organismes HLM voient les travailleurs sociaux comme des gens qui prennent fait et parti toujours pour les locataires qui posent des problèmes et les travailleurs sociaux voient les organismes HLM comme des affreux bailleurs, grippe-sous etc... Voilà. Chacun a une vision très manichéenne de l’autre et nous, depuis le temps qu’on travaille ensemble, chacun entend aussi la logique de l’autre et comprend les difficultés de l’autre. Et ça, ça met du temps ... Il faut que les gens travaillent ensemble, qu’ils se voient régulièrement, il faut qu’ils aillent voir comment fonctionnent les institutions des uns et des autres, enfin... C’est des choses qui ont besoin de temps. Et je pense qu’après, il faut... Il faut qu’il y ait des volontés politiques fortes. Donc il y a eu une conjonction de choses qui ont fait que voilà, ça a pu... Il y a pu avoir cette pérennité. Et en même temps, ça aurait pu ronronner aussi parce que ce genre de commission, voilà, au bout d’un certain temps, ça peut ronronner. Et puis ça peut perdre de sa substance et c’est vrai que, quand j’ai été responsable du service, Guy Potin, plusieurs fois, il a aussi remué le cocotier, **[AW : Ancien responsable administratif devenu politique, Guy Potin a été élu en charge du logement pour la Ville de Rennes et Rennes Métropole entre 2002 et 2014, il a aussi été président d’Archipel Habitat]** pour redonner de la substance à la commission. Je le disais, à un moment donné, les organismes HLM, des fois, ils ne nous remettaient plus que les logements qu’ils n’arrivaient pas trop à louer, donc il a tapé du poing sur la table en disant ça ne va pas du tout. Si vous voulez l’argent de la Ville, il faut qu’on ait tous les logements et voilà. Et puis voilà, ça s’est... Je crois que ça s’est fait parce qu’il y avait des intérêts partagés.

AW : Françoise Cottureau a-t-elle eu le sentiment d’avoir été une militante du logement social ?

FC : Oui, enfin dans un sens oui. C’est-à-dire dans le sens où, c’est un domaine qui, que j’ai à cœur et que je n’ai pas fait ce travail-là de façon désincarnée. C’est vrai que ça rencontrait chez moi une conviction. Donc

c'est vrai que je l'ai exercé en partie de façon militante, c'est vrai. Oui, je pense militante dans le sens où... Oui voilà, je l'ai fait avec des convictions qui sont que je croyais aux valeurs de transparence, d'équité, voilà... Et de prioriser... De prioriser effectivement la demande en fonction de la situation socio-économique des gens. Je crois aux critères de partenariat voilà... C'est vrai que j'adhérais à des valeurs qui étaient déjà en place, mais dans lesquelles je me retrouvais complètement.

AW : *Françoise Cottereau est partie à la retraite en 2014 mais le logement social, elle ne l'a pas complètement abandonné.*

FC : J'avais dit quand je serai en retraite, surtout je ne reprendrai pas de responsabilités dans le domaine etc... enfin bon... Et puis un petit peu après l'élection, la directrice d'Archipel m'a [**AW : *Archipel Habitat est l'office public de l'habitat de Rennes Métropole***] m'a proposée de faire partie du nouveau conseil d'administration d'Archipel. Et bon sur le coup, je me suis dit non parce que voilà... Et puis après, je me suis dit... Bon, c'est vrai quand même... Abandonner tout du jour au lendemain... Finalement, c'est quand même un domaine qui m'intéresse et puis là, ce n'est pas le même positionnement, un positionnement finalement avec beaucoup plus de hauteur, tu n'auras pas les mains dans le cambouis... Voilà... Et du coup, j'ai fini par dire oui. Donc voilà, j'ai gardé ça. Je suis au conseil d'administration d'Archipel. Je pense que, dans le domaine de l'habitat, c'est sans doute tout ce que je garderai. Si je fais autre chose, ce sera dans un autre domaine.

AW : *Le parcours de Françoise Cottereau a été marqué par la création de services, appelant de nouveaux métiers... Souvenez-vous qu'à ses débuts à Rennes, au sein de l'urbanisme, il n'était pas évident pour les ingénieurs de voir arriver d'autres profils que les leurs. Alors un parcours, comme le sien, lui semble-t-elle encore souhaitable aujourd'hui ?*

FC : Dans mon petit discours là, et ce que j'avais dit aussi à la dernière Commission Administrative Paritaire où je participais en juin pour le collège des salariés de la CFDT, moi j'ai émis le souhait qu'on puisse continuer, dans l'encadrement et dans le haut-encadrement, à avoir des gens qui aient des parcours différents, qui ne soient pas formatés, qui ne soient pas tous issus des mêmes écoles... Parce que je crois que c'est quand même une richesse. [20 : 00]

AW : *Le témoignage de Françoise Cottereau a été recueilli par Violaine Poubanne, la musique est de Robert Meunier, c'était "Rennes j'écoute ! Les voix du service public", un podcast réalisé par Arnaud Wassmer pour les Archives de Rennes.*

[21 : 10]